

## TABLEAU DES FIXATIONS 1

Type de jugement	Objet de la fixation	Mode de fixation
------------------	----------------------	------------------

<b>Jugement définitif</b>	demande déjà jugée si éléments nouveaux	saisine permanente (1253 ter/7 CJ)
	nouvelle demande	nouvelle procédure*

<b>Jugement non définitif :</b> - Provisionnel - Réserves - Réouverture des débats	demande déjà formulée	750 CJ ou 747 CJ
	nouvelle demande si 807 et suivants CJ ou 774 CJ	750 CJ ou 747 CJ
	nouvelle demande en dehors de 807 ou 774 CJ	nouvelle procédure*

*+ 1902 CJ si 747 CJ.*

<b>Jugement mixte</b>	point définitivement jugé si éléments nouveaux	saisine permanente (1253 ter/7 CJ) avec possibilité si accord des parties et temps de plaidoiries disponible à l'audience d'examiner les points non définitivement jugés
	point non définitivement jugé	750 CJ ou 747 CJ avec possibilité si accord des parties et temps de plaidoiries disponibles d'examiner les points définitivement jugés en cas d'éléments nouveaux
	points définitivement et non définitivement jugés	cumul des deux modes de fixation : Saisine permanente (1253 ter/7 CJ) + 750 CJ ou 747 CJ